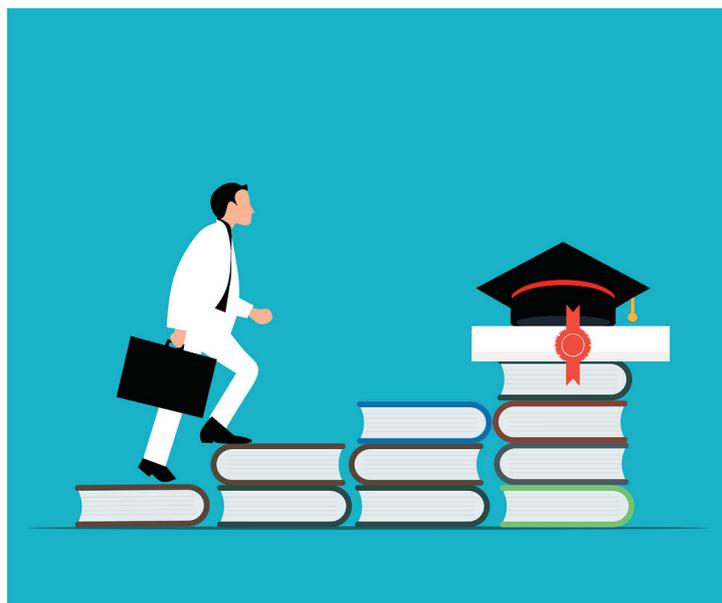


Validation des Acquis de l'expérience (VAE)

La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) vous permet de faire reconnaître et valider vos acquis de l'expérience professionnelle, sociale et/ou personnelle en vue de l'obtention totale ou partielle d'un diplôme.

OBJECTIFS

- > Obtenir un diplôme ou une certification de l'Enseignement supérieur sans revenir en formation ou en réduisant le parcours d'accès à la certification
- > Valoriser et faire reconnaître les compétences et les connaissances développées au cours de ses expériences
- > Sécuriser son parcours professionnel
- > Mettre en cohérence sa certification avec son niveau de responsabilité
- > Évoluer professionnellement / obtenir une promotion professionnelle
- > Développer sa confiance en soi



INFORMATIONS

» PUBLICS

Toute personne, quels que soient son âge, sa nationalité, son statut et son niveau de formation, qui justifie d'au moins un an d'expérience (salariée, non salariée ou bénévole, continue ou non) en rapport direct avec le diplôme ou la certification visé-e, peut prétendre à la VAE.

Un candidat ne peut déposer qu'une seule demande pour un même diplôme auprès de La Rochelle Université au cours de la même année civile.

Il est cependant possible de déposer trois demandes de VAE sur trois diplômes différents par année civile.

Formation accessible aux personnes en situation de handicap
Contacter le référent handicap de La Rochelle Université :
handicap@univ-lr.fr ou +33(0)5 46 45 72 51.

» DIPLÔMES CONCERNÉS

La VAE permet d'obtenir un diplôme, un titre ou une certification professionnelle inscrit-e au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP), parmi [l'offre de formation de La Rochelle Université](#).

Tous les diplômes proposés en formation initiale sont accessibles par la VAE.

» TARIFS

Nous contacter pour plus d'information

